



DÉLIBÉRATION N°2026/02/03

Modification des tarifs du stationnement pour le vide-greniers

L'an deux mille vingt-six le 12 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Estelle SUEUR / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Frédéric BÉTHENCOURT

Etaient absents : Stéphane HAUDECOEUR (pouvoir à Jean-Paul ROCOURT) / Valérie VERON (pouvoir à Fabiola BASSELIN) / Sandrine MARSAL / Caroline LEGROS-HUMBLOT / Magali MRUGALSKI (pouvoir à Frédéric BESSET) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Christelle TERRE

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 3

Votants : 23

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la mise en place du règlement intérieur du Vide-Greniers adopté lors du Conseil Municipal du 12 février 2026,

Considérant que les exposants sont soumis à une tarification, échelonnée selon leur zone d'habitation,

Considérant que le Vide-Greniers se déroule dans une zone géographique délimitée, définie par la commune, permettant l'organisation des emplacements et la sécurité des participants,

Considérant que certains emplacements autorisent la présence d'un véhicule derrière le stand,

Considérant la volonté d'accompagner les personnes à mobilité réduite (PMR) afin de faciliter leur participation,

Il est proposé :

- De confirmer que la tarification du Vide-Greniers sera calculée au mètre linéaire en fonction de la zone d'habitation de l'exposant :
 - 2 € par mètre linéaire pour un Lupovicien
 - 4 € par mètre linéaire pour un exposant extérieur
- D'instaurer un tarif supplémentaire, qui s'ajoute au prix du mètre linéaire d'inscription au Vide-Greniers, pour les véhicules pour tout exposant souhaitant stationner son véhicule derrière son stand et exclusivement autorisées par l'organisateur dans les zones prévues à cet effet :
 - 2 € par véhicule pour un exposant lupovicien ou extérieur
- De proposer la gratuité sur le placement du véhicule appartenant à des exposants PMR, sur présentation d'un justificatif,
- De réaliser les encaissements des inscriptions à l'animation Vide Grenier sous la régie Culture n° 1350.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la mise en application de ces tarifs pour l'animation Vide-Greniers de la ville de Saint-Leu d'Esserent.

Adopté à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

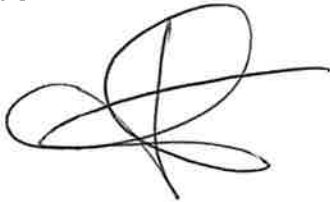
Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 12 février 2026

Date de la convocation le 4 février 2026

Le secrétaire de séance,

Christelle TERRE



Le Maire,

Frédéric BESSET

